



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1286/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales - 7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Principal 2024

La balance du Compte Financier Unique 2024 se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	6 114 971,37	8 191 455,80	2 076 484,43	Excédent
Investissement	4 904 517,73	7 618 658,33	2 714 140,60	Excédent
Balance générale	11 019 489,10	15 810 114,13	4 790 625,03	Excédent global

Le Conseil Communautaire,

VU la lecture et l'analyse du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;

VU les justificatifs produits service par service et article par article pour l'ensemble des dépenses et des recettes ;

Et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que le déficit du Budget Annexe Scolaire est supporté par le Budget Principal pour un montant de **1 313 354,05 €**, ce dernier a fait l'objet d'un rattachement de charges à l'exercice 2024.
- **PREND ACTE** des restes à réaliser 2024, en dépenses d'investissement : **463 000 €**
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique Principal (CFU) de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats **2024** comme suit :

Article 001 « Excédent d'investissement »	2 714 140,60 €
Article 002 « Excédent de fonctionnement »	2 076 484,43 €

Le Président quitte la salle pour le vote

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **18 FEV. 2025**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1287/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales - 7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Annexe Scolaire 2024

Le Président précise que la prise en charge du déficit de fonctionnement par le Budget Principal d'un montant de 1 313 354,05 € a fait l'objet d'un rattachement de produit en 2024.

La balance du Compte Financier Unique 2024 Annexe Scolaire se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	1 507 738,39	1 507 738,39		
Investissement	311 603,35	376 314,28	64 710,93	Excédent
Balance générale	1 819 341,74	1 884 052,67	64 710,93	Excédent global

Le Conseil Communautaire,

VU la lecture et l'analyse du Compte Financier Unique 2024 Annexe Scolaire ;

VU le calcul des Attributions de Compensation en matière de FPU tenant compte des résultats financiers de chaque établissement ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique Annexe Scolaire, de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats 2024 comme suit :
Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 64 710,93€
- **DIT** que les écritures comptables entre Budget Principal et Budget Annexe Scolaire seront effectuées dès l'approbation des CFU.

Le Président quitte la salle pour le vote - Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

18 FEV. 2025



Le Président

Le Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20250206-DCC1287-02-2025-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1288/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales - 7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Annexe Ordures Ménagères 2024

La balance du Compte Financier Unique 2024 Annexe Ordures Ménagères se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	1 506 462,68	2 776 533,38	1 270 070,70	Excédent
Investissement	162 079,84	521 059,18	358 979,34	Excédent
Balance générale	1 668 542,52	3 297 592,56	1 629 050,04	Excédent global

Le Conseil Communautaire,

VU la lecture et l'analyse du Compte Financier Unique 2024 Annexe Ordures Ménagères ;
VU les orientations du SMITOM de Haguenau-Saverne pour l'exercice 2024 ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) Annexe Ordures Ménagères, de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **PREND ACTE** des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de **45 000 €**.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats **2024** comme suit :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **358 979,34 €**

Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : **1 270 070,70 €**

Le Président quitte la salle pour le vote

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **18 FEV. 2025**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1289/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales - 7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim 2024

La balance du CFU 2024 Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	2 141 572,10	2 609 032,81	467 460,71	Excédent
Investissement	2 792 187,39	1 985 004,95	807 182,44	Déficit
Balance générale	4 933 759,49	4 594 037,76	339 721,73	Déficit global

Le Conseil Communautaire,

VU la lecture et l'analyse du Compte Financier Unique 2024 Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim ;
VU les pièces justificatives produites ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim, de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats **2024** comme suit :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » 807 182,44 €
Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 467 460,71 €

**Le Président quitte la salle pour le vote
Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

Le Président

18 FEV. 2025

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1290/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales - 7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen 2024

La balance du Compte Financier Unique 2024 Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	885 513,92	1 664 452,54	778 938,62	Excédent
Investissement	1 201 084,37	432 869,72	768 214,65	Déficit
Balance générale	2 086 598,29	2 097 322,26	10 723,97	Excédent global

Le Conseil Communautaire,

VU la lecture et l'analyse du Compte Financier Unique 2024 Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen ;
VU les pièces justificatives produites ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen, de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats **2024** comme suit :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » **768 214,65 €**
Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » **778 938,62 €**

**Le Président quitte la salle pour le vote
Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

18 FEV. 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1291/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances Locales - 7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Annexe Photovoltaïque 2024

La balance du Compte Financier Unique 2024 Annexe Photovoltaïque se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	16 926,17	7 743,49	9 182,68	Déficit
Investissement	2 500,00	50 733,97	48 233,97	Excédent
Balance générale	19 426,17	58 477,46	39 051,29	Excédent global

Le Conseil Communautaire,

VU la lecture et l'analyse du Compte Financier Unique 2024 Annexe Photovoltaïque ;
VU les pièces justificatives produites ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) Annexe Photovoltaïque, de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats **2024** comme suit :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » **48 233,97 €**

Article 002 « Déficit de fonctionnement reporté » **9 182,68 €**

**Le Président quitte la salle pour le vote
Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

18 FEV. 2025

Le Président



Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1292/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Renouvellement de l'éclairage des terrains de football à Ettendorf et Wingersheim les Quatre Bans et du Hall de tennis à Hochfelden

Les terrains synthétiques de Wingersheim les Quatre Bans et Ettendorf inaugurés respectivement en 2008 et 2009, sont mis à disposition des Communes et des Clubs qui en assurent notamment l'exploitation. Une convention avait défini à l'époque les limites d'entretien et de renouvellement du matériel avec une obligation pour l'intercommunalité d'assumer les contrôles réglementaires pour garantir la sécurité des installations.

Ces derniers et plus particulièrement l'éclairage des stades sont très énergivores et impactent fortement les finances des associations. La Communauté de Communes a donc lancé une étude pour passer à un éclairage LED sur les deux stades ainsi que sur le Hall de tennis couvert à Hochfelden.

Une consultation a ainsi été lancée en procédure adaptée sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 04 décembre 2024 et la remise des offres fixée au 17 janvier 2025 à 12h.

Cinq entreprises ont déposé une offre :

- SOBECA Hochfelden	193 360,00 € HT
- Électricité Remond Wingersheim les Quatre Bans	123 190,00 € HT
- S2EI Niederhausbergen	122 645,50 € HT
- SOGECA Herrlisheim	109 107,50 € HT
- Eiffage Energie Système Ostwald	173 901,80 € HT

Au vu de l'analyse de notre Maître d'Oeuvre, ES Services Énergétiques, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise S2EI, mieux-disante, pour un montant total de 122 645,50 € HT.

Le Conseil Communautaire,

VU le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec ES Services Energétiques ;

VU la consultation lancée en procédure adaptée sur la plateforme Alsace Marchés Publics en date du 04 décembre 2024 ;

VU les cinq offres réceptionnées des entreprises SOBECA, Électricité Remond, S2EI, SOGECA et Eiffage Energie Système ;

VU l'analyse des offres par ES Services Énergétiques ;

Considérant les critères de sélection et les points attribués à chaque entreprise ;

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les travaux de renouvellement de l'éclairage des terrains de football à Ettendorf et Wingersheim les Quatre Bans et du Hall de tennis à Hochfelden à l'entreprise **Société d'Électricité Éclairage et Illumination (S2EI)** sise au 5 rue du Dépôt 67207 Niederhausbergen pour un montant de total **122 645,50 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer :
 - Le marché de l'entreprise,
 - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
 - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Adopté à l'unanimité

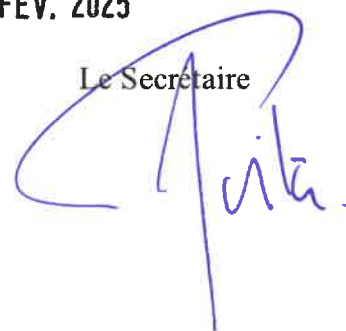
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

18 FEV. 2025

Le Président



Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1293/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du jeudi 06 février 2025

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.5 Subventions

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden : modification du plan de financement

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Hochfelden pour un montant de 13 733 078,49 € HT de travaux ainsi que son plan de financement provisoire prévisionnel ;

Considérant les précisions financières apportées depuis lors par l'un et l'autre financeur sur leur estimation de participation au projet ;

Considérant que ce projet de par son ampleur contribue au rayonnement du territoire du Pays de la Zorn ;

Et après en avoir délibéré,

- **CORRIGE** le **plan de financement prévisionnel** pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Hochfelden, comme suit :

DÉPENSES € HT :

Travaux	13 700 000 €
Frais annexes	3 300 000 €
TOTAL DÉPENSES	17 000 000 €

RECETTES € :

Subvention DETR tranche 1	1 500 000 €
Subvention DETR tranche 2	1 500 000 €
Subvention Région Fonds européens	1 000 000 €
Subvention Région Cadre de vie	250 000 €
Subvention Région Climaxion	50 000 €
Subvention CEA	700 000 €
Subvention CAF	1 000 000 €
Participation Ville de Hochfelden	6 500 000 €
Autofinancement	2 500 000 €
<u>Emprunt</u>	<u>2 000 000 €</u>
TOTAL RECETTES	17 000 000 €

- **SOLLICITE** les aides financières sur ce programme auprès de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

13 FEV. 2025

Le Président



Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink.



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1294/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

1. Commande publique 1.2 Délégation de service public

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du multi-accueil, du Relais Petite Enfance (RPE) et des périscolaires du territoire

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a confié l'exploitation de la Maison de l'Enfance et du Relais Petite Enfance à l'Association Générale des Familles (AGF) et celle des périscolaires d'Alteckendorf, Hochfelden, Schwindratzheim, Wickersheim et Wingersheim les Quatre Bans à l'Association Familiale de Loisirs et de Formation (ALEF) par Délégation de Service Public. Ces contrats prendront fin en août 2026.

Nous vous proposons d'ores et déjà de lancer la procédure pour le renouvellement de cette Délégation de Service Public et de nous faire accompagner par un Cabinet spécialisé. Ainsi, le Cabinet Clément & Associés Grand Est sis à Nancy nous a remis une offre d'un montant de 15 100 € HT, comprenant :

- Partie 1 : Lancement de la consultation
- Partie 2 : Accompagnement lors de l'analyse des candidatures
- Partie 3 : Accompagnement lors de l'analyse des offres

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de lancer une procédure de consultation dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du multi-accueil, du Relais Petite Enfance (RPE) et des périscolaires du territoire.
- **CONFIE** la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au Cabinet Clément & Associés Grand Est sis à Nancy.
- **APPROUVE** cette mission pour un montant total de **15 100 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous les documents administratifs y afférents.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

18 FEV. 2025

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1295/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

1. Commande publique 1.4 Autres contrats

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte (ordures ménagères, tri et biodéchets) et de gestion des déchèteries

Les marchés de prestation pour la collecte des ordures ménagères/du tri et celui pour l'exploitation des déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse confiés à la société SUEZ Nord Est et le marché pour la collecte des biodéchets conclu avec la société AGRIVALOR arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Il est donc nécessaire, dès à présent, d'engager une consultation en vue de la conclusion de 3 nouveaux marchés de prestation. La Communauté de Communes a ainsi sollicité le Bureau AUSTRAL Ingénierie & Environnement sis à MULHOUSE pour nous accompagner (AMO) dans ce renouvellement.

Son offre s'élève à 5 600 € HT et comprend les prestations suivantes :

- Assistance pour la définition des marchés et de la procédure de consultation
- Rédaction du DCE
- Assistance technique lors de la consultation, réponses aux questions
- Assistance pour l'analyse des offres et rédaction du rapport d'analyse
- Mise au point du marché avant signature

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de lancer une procédure de consultation dans le cadre du renouvellement des trois marchés de collecte ordures ménagères/tri, biodéchets et gestion des déchèteries.
- **CONFIE** la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au Bureau **AUSTRAL Ingénierie & Environnement** sis à MULHOUSE.
- **APPROUVE** cette mission pour un montant total de **5 600 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous les documents administratifs y afférents.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

18 FEV. 2025

Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1296/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des Budgets

Le Président expose que pour la section de fonctionnement, l'article 1612-1 du CGCT précise que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

La nouvelle nomenclature M57 que nous appliquons, autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement qui ont fait l'objet d'un engagement en 2024. Toute nouvelle dépense d'investissement non prévue au Budget 2024, doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le **Budget Annexe ordures ménagères** comme suit :

N°	Article	Inscrit BP 2024	Quart BP 2024	Fournisseur	N° devis Date	Libellé	Montant € TTC
1	2188	50 000 €	12 500 €	METAL	D224-001	Passerelles	5 304 €
2	2182	100 000 €	25 000 €	MORPHOSE	02/01/2025	Chariot de manutention	912 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

18 FEV. 2025

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1297/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.10 Divers

Contribution au Rebond Culturel - année 2024

Il est rappelé que par délibération du 10 mars 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre du « Contrat de rebond culturel - résidence artistique ».

L'Animation Jeunesse a déposé un dossier de subvention au nom de la Communauté de Communes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC) et de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) qui ont accordé une aide financière de 24 000 € pour la saison 2024 répartie comme suit :

- DRAC : 13 000 €
- CEA : 11 000 €

Pour faciliter la mise en œuvre de cette dynamique, l'Animation Jeunesse a coordonné l'ensemble des programmations culturelles et a avancé tous les frais correspondants. La DRAC et la CEA ont ainsi versé à la Communauté de Communes l'intégralité de la subvention de 24 000 €. Pour permettre les écritures comptables, il convient de délibérer pour autoriser le Président à reverser cette somme à la FDMJC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** que les subventions versées par la DRAC et la CEA d'un montant total de 24 000 € ont été enregistrées sur le budget de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **DÉCIDE** de verser les subventions attribuées par la DRAC et la CEA à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn d'un montant de **24 000 €** à l'**Animation Jeunesse FDMJC Alsace du Pays de la Zorn** pour contribuer aux frais engagés sur le territoire conformément au plan de financement prévu dans le « Contrat de rebond culturel-Résidence artistique ».

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

18 FEV. 2025

Le Secrétaire -





Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1298/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

8. Domaines de compétences

8.8 Environnement

**Recensement des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) –
Commune de Ettendorf**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux Communes de définir, par délibération du Conseil Municipal, après concertation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes).

Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAENR, dans la mesure où un projet situé en ZAENR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du Code de l'Énergie).

La loi prévoit également la tenue d'un **débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI** dont les Communes sont membres.

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER ;

VU la délibération de la Commune de Ettendorf en date du 06 décembre 2024 ;

Et après avoir pris connaissance,

- **CONFIRME** les échanges au sein du Conseil Communautaire sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.
- **ACTE** les propositions de la **Commune de Ettendorf** sur son territoire transmises aux Services de l'État.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

18 FEV. 2025

Le Président



Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 31 janvier 2025

DCC 1299/02/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 février 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, MASSÉ (suppléant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), HAMMANN Jean-Georges (à PFISTER Georges), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance PFISTER Georges

9. Autres domaines de compétences

9.4 Vœux et motions

Motion relative à la hausse de la contribution employeur à la CNRACL

Le Conseil Communautaire,

VU le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL ;

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées ;

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...) ;

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 3 % par an pour chacune des quatre années à venir.

SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la motion relative à la hausse de la contribution employeur à la CNRACL pour dénoncer les conséquences défavorables de ces nouvelles charges sur l'état des finances des collectivités territoriales et sur les marges de manœuvre restreintes des collectivités publiques dans leurs domaines d'intervention.
- **DÉCIDE** l'envoi de cette motion à tous les parlementaires et au Président de l'association des Maires du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

18 FEV. 2025

Le Président



Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in blue ink.